

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

I - CADRE REGLEMENTAIRE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

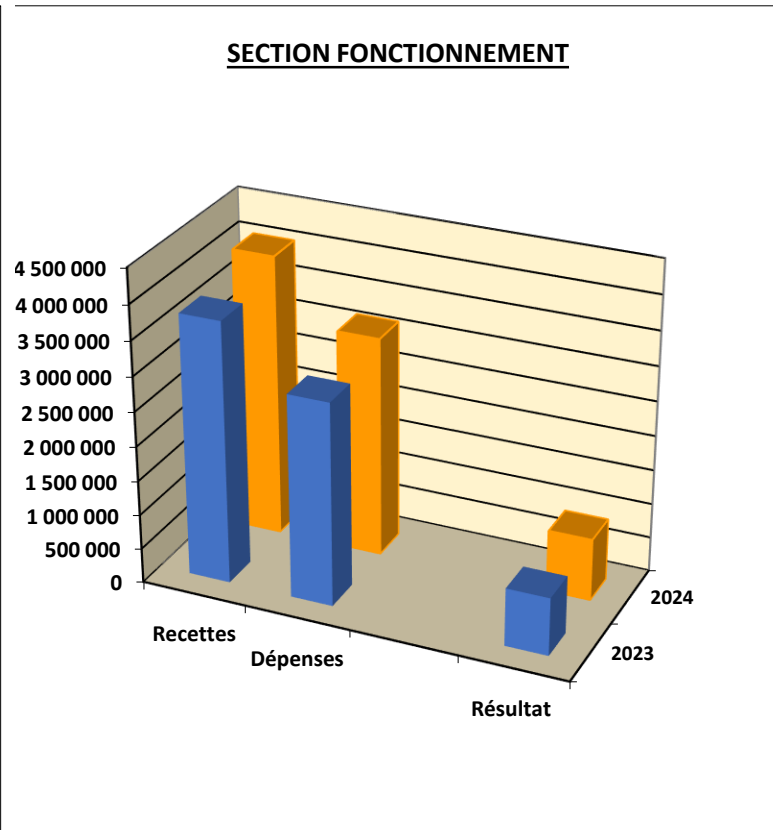
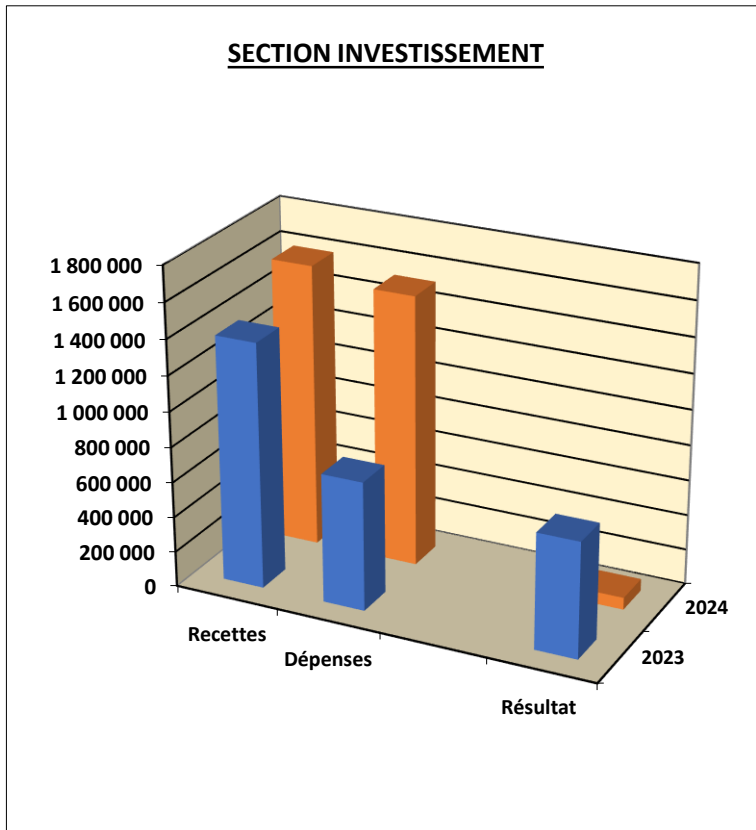
Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

La note reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires, en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2024, et en y apportant quelques précisions.

Le résultat du budget principal :

	2023	2024
Section de Fonctionnement	837 535,56 €	895 007,44 €
Section d'Investissement	656 272,82 €	68 184,02 €
Excédent	1 493 808,38 €	963 191,46 €



II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

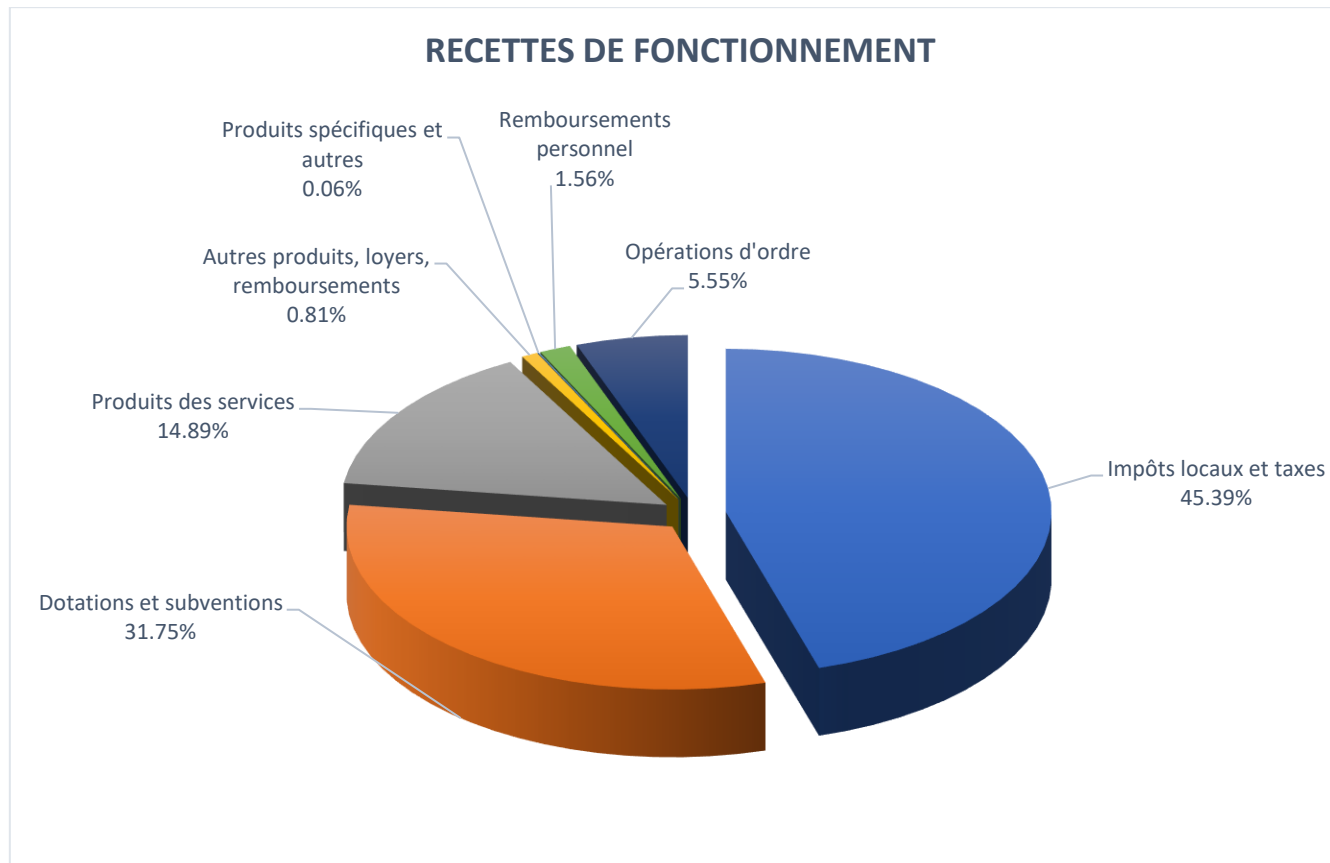
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sens	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	Ecart 2024/2023	% 2024 /2023
R	013 - Atténuations de charges	42 461	55 000	63 360.63	20 900	115.20%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	537 736	579 660	606 159.54	68 423	104.57%
	73 - Impôts et taxes	257 222	255 480	255 448.74	-1 773	99.99%
	731 - Fiscalité locale	1 508 902	1 581 590	1 592 182.50	83 281	100.67%
	74 - Dotations et participations	1 155 705	1 257 950	1 292 402.30	136 698	102.74%
	75 - Autres produits de gestion courante	51 308	35 050	33 081.98	-18 226	94.39%
	76 - Produits financiers	3	0	4.64	2	
	77 - Produits spécifiques	15	1 000	1 943.68	1 929	194.37%
	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	174	0	492.66	318	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 039	19 270	25 815.90	2 777	133.97%
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000	200 000	200 000.00	0	100.00%
Total R		3 776 566	3 985 000	4 070 892.57	294 327	102.16%
D	011 - Charges à caractère général	-730 786	-929 800	-863 698.59	-132 913	92.89%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1 782 591	-1 886 700	-1 854 406.46	-71 815	98.29%
	014 - Atténuations de produits	-15 127	-2 650	-2 317.14	12 810	87.44%
	65 - Autres charges de gestion courante	-281 026	-316 450	-303 618.23	-22 592	95.95%
	66 - Charges financières	-57 192	-52 120	-50 566.73	6 625	97.02%
	67 - Charges spécifiques	-104	-2 000	0.00	104	0.00%
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-300	-280	-280.00	20	100.00%
	023 - Virement à la section d'investissement	0	-704 000	0.00	0	0.00%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-71 904	-91 000	-100 998.38	-29 095	110.99%
Total D		-2 939 030	-3 985 000	-3 175 885.53	-236 856	79.70%
Total général		837 536		895 007.04	57 471	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire, locations de salles ou bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme communauté de commune Sèvre et Loire, et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **4 070 892.57 euros**.



Produits des services et du domaine 2024 : 606 159.54 €

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent notamment :

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	367 457.36	6,37%
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs (ALSH et Tween)	139 851.87	24.29%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (Multi accueil)	79 751.99	27.98%
70311 - Concession dans les cimetières	8 594.00	33.72%
70846 - Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	2 935.33	-38.15%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	4 183.39	23.52%
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	3 385.60	16.98%

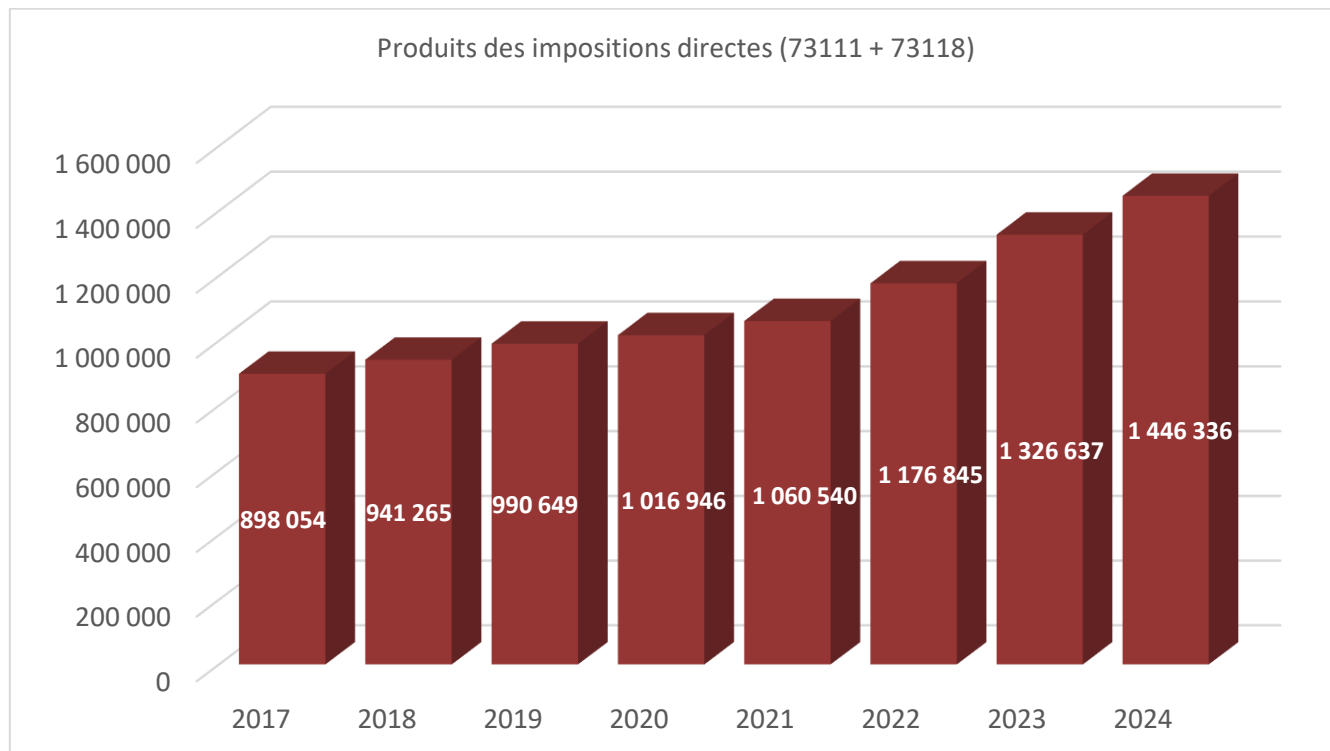
Ils augmentent globalement de 12,72% par rapport à 2023.

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

Les contributions directes

Le produit des 3 taxes locales s’est élevé à **1 446 336 €**, soit une hausse de 9,02 % comparé à 2023.

Les produits des impositions directes évoluent donc de la manière suivante :



Les autres impôts locaux

Les autres impôts locaux s’élèvent globalement à **401 295,24 €**, ils diminuent de 8,69% par rapport aux réalisations 2023, ainsi par exemple :

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
73211 - Attribution de compensation (CCSL)	193621,74	-0,51%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	91 664,00	-30,82%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom	59 445,00	-1,29%
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	52 258,00	9,79%
73221 - FNGIR	2 382,00	0%
73154 - Droits de place	1 924,50	-11,35%

La Dotation Globale de Fonctionnement

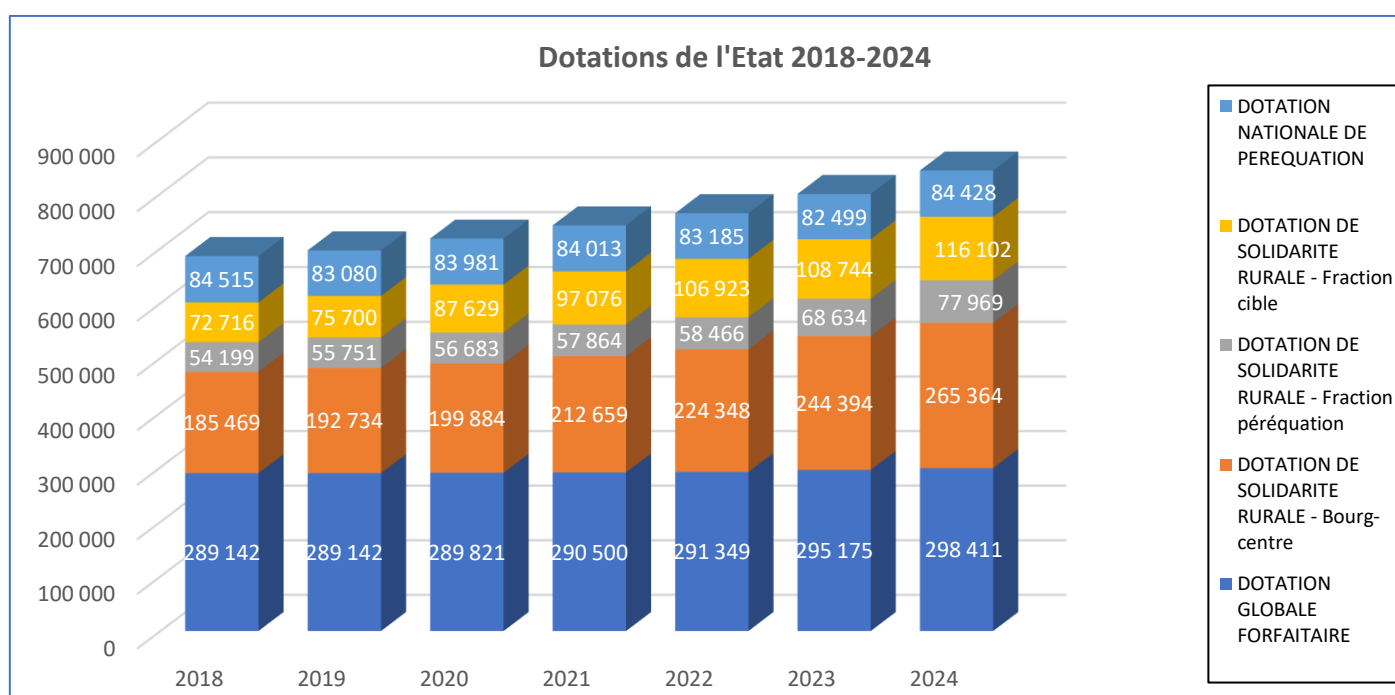
La dotation globale de fonctionnement de **757 846 €** est en **augmentation de 5,70 %** par rapport aux réalisations 2023.

Elle se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire 298 411 €
- Dotation de solidarité rurale (Fraction péréquation, cible et bourg-centre) 459 435 €

La dotation nationale de péréquation représente **84 428 €** en 2024 soit une augmentation de 2,34%.

Les Dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :



Les autres participations ou subventions

Elles s'élèvent à **450 128,30 €** et se décomposent notamment en :

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
747888 – Autres participations (CAF)	379 065.51	34.60%
74718 - Participations Etat – (TAP, tarification sociale restaurant scolaire, service minimum grève école)	29 090.63	6.59%
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	17 284.19	-7.14%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	16 367.00	1.29%
744 – FCTVA (remboursement TVA certains comptes fonctionnement)	7 137.83	28.77%
74711 - Participations Etat - Emploi-jeunes	850.14	47.99%
742 - Dotations aux élus locaux	333,00	0%

Ces participations de la CAF ont augmenté de 34,60 % par rapport à 2023, en raison :

- De l'augmentation des effectifs dans les services enfance
- De l'optimisation de la capacité d'accueil du multi accueil Tchou-Tchou
- De nouveaux financements de la CAF avec l'adoption de la nouvelle COG (Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF) 2023-2027.

Atténuation de charges, remboursements 2024 : 63 360,63 €

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la CPAM (Indemnités journalières sécurité sociale) suite aux arrêts maladie ou congés maternité des agents.

Les remboursements viennent en déduction des charges de personnel car les agents en arrêt ont dû être remplacés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses brutes de personnel (012)	1 451 039,49	1 486 729,60	1 588 217,32	1 761 434,82	1 782 590,99	1 854 406,46
Atténuation de charges de personnel nets (-013)	79 279,40	70 020,79	46 991,32	85 461,84	42 461,09	63 360,63
Frais de personnel net (Chap 012 - Chap 013)	1 371 760,09	1 416 708,81	1 541 226,00	1 675 972,98	1 740 129,90	1 791 045,83
	3,05%	3,28%	8,79%	8,74%	3,83%	2,93%

Autres produits de gestion courante 2024 : 33 081.98 €

Ils correspondent aux revenus des bâtiments ou terrains loués (Logements sociaux, logement de l'ancienne Poste, Garage, salles municipales, antennes relais (Free et Bouygues)

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
752 - Revenus des immeubles	26 452.41	-21,71%
757368 - Établissements et services rattachés autres	528.33	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	6 101.24	-65,18%

Autres recettes : 228 256,88 €

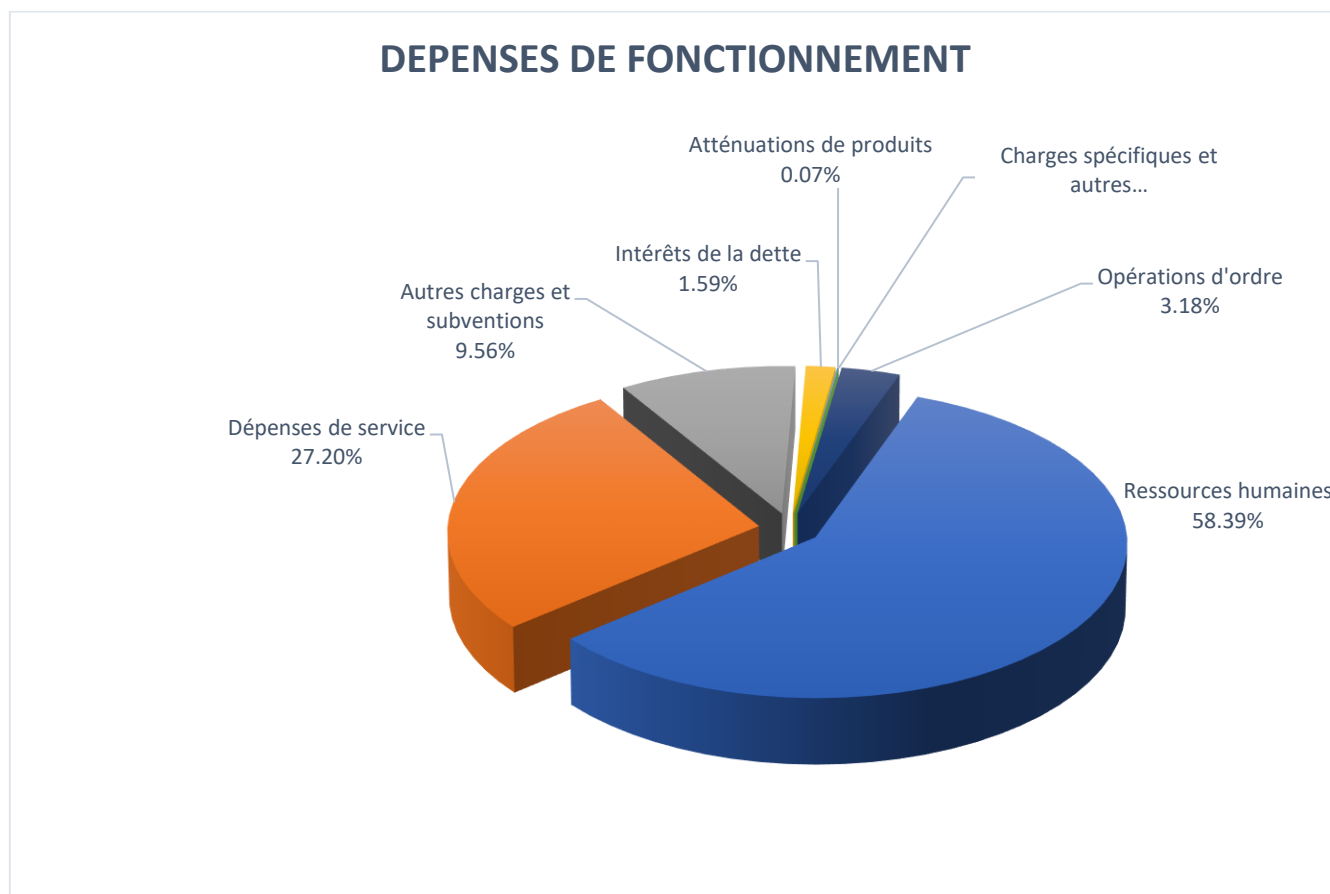
Les autres recettes concernent notamment les travaux en régie pour **7 040.64 €**, les amortissements des subventions d'équipement pour **9 260.26 €** ou encore la cession d'un véhicule pour **1000 €**.

La reprise du résultat de fonctionnement 2022 est constatée pour **200 000 €**.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, repas de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et les services extrascolaires, fêtes et cérémonies ...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **3 175 885,53 euros**.



Charges de structure 2024 : 3 021 723.28 €

Les charges de structures ont augmenté de 8,13% entre 2023 et 2024. Elles se répartissent entre frais de personnel et autres charges de structures :

Les frais de personnel : 1 854 406.46 €

Les frais de personnel ont augmenté de 4,03% par rapport aux réalisations 2023.

Raisons principales :

- L'ajout de 5 points d'indices en janvier 2024
- L'augmentation du SMIC liées à l'inflation de 2% au 1^{er} novembre 2024
- La réorganisation du service technique avec le recrutement d'un Directeur des ST et le recrutement sur le poste de Référent Espaces verts non pourvu en 2023

Les autres charges de structure : 1 167 316,82 €

Les autres charges de structures ont augmenté de 15,37 % entre 2023 et 2024, et concernent :

- **863 698.59 €**, au chapitre 011 Charges générales de fonctionnement, se répartissant en :

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
Achats et variations de stocks (énergie, alimentation, petits équipements, fournitures...)	271 267,51	17,26%
Services extérieurs (locations diverses, entretien mobiliers & immobiliers, assurances, maintenance...)	455 225,44	23,92%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, frais de téléphone...)	119 491,97	4,28%
Impôts et taxes (taxes foncières, redevance déchets...)	17 713,67	1,18%

- **303 618.23 €** au chapitre 65 Autres charges générales et subventions accordées, concernant notamment :

	Montant réalisé	% CA 2024 /CA 2023
Les dépenses sous convention avec l'O.G.E.C.	173 844.28	16,04%
Les subventions aux associations et organismes publics	36 501.13	11,30%
Les autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	3 063.64	-1,37%

Les charges financières 2024 : 50 566.73€

Les charges financières correspondent exclusivement aux intérêts de la dette et sont **en diminution de 11,58%** par rapport à 2023, compte tenu notamment du désendettement de la commune.

Autres dépenses 2024 : 103 595,52 €

Elles concernent :

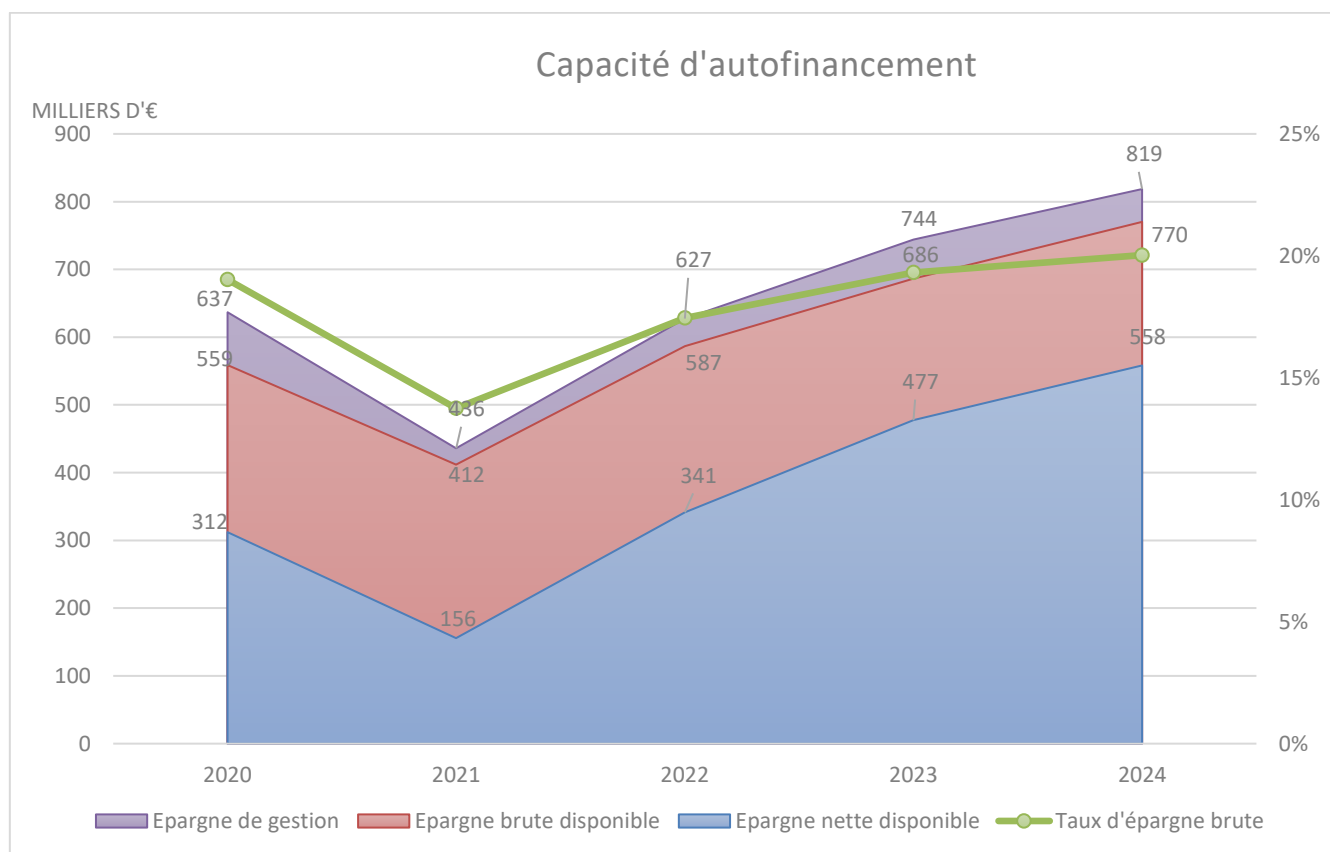
- Les atténuations des produits (dégrèvements de TH pour les logements vacants, de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs...) pour 2 317,14 €.
- Les dotations aux provisions pour 280 €.
- Les opérations d'ordre entre sections : les amortissements des immobilisations 2024 à hauteur de 90 483,38 € et les opérations de cessions pour 10 515 €.

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Ainsi, la section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de **695 007,04 €**, soit, avec l'excédent reporté de 200 000 € de 2023, un résultat cumulé excédentaire de **895 007,04 €**.

III - AUTOFINANCEMENT

	2022	2023	2024
Résultat de l'année en F (sans 002)	566 132.97	637 535.56	695 007.04
Recettes de gestion (chap. 70, 73, 74, 75, 013)	3 337 146.41	3 553 333.99	3 842 635.69
Dépenses de gestion (chap. 011, 012, 014, 65)	- 2 709 753.62	- 2 809 530.13	- 3 024 040.42
Epargne de Gestion (sans écriture d'ordre sans chap 66)	627 392.79	743 803.86	818 595.27
66 - Charges financières	- 65 204.77	- 57 192.12	- 50 566.73
Autres dépenses réelles (Chap 76, 77, 78, 67, 68)	24 642.61	- 211.65	2 160.98
Capacité d'autofinancement brute	586 830.63	686 400.09	770 189.52
16 - Emprunts	- 245 375.57	- 209 056.72	- 211 939.31
Capacité d'autofinancement nette	341 455.06	477 343.37	558 250.21
002 - Résultat de fonctionnement reporté	150 000.00	200 000.00	200 000.00
Capacité d'autofinancement nette cumulée	491 455.06	677 343.37	758 250.21
Encours de la dette au 31/12	2 482 626.63	2 273 569.91	2 061 630.60
Capacité de Désendettement en années (encours/CAF)	4.23	3.31	2.68



IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : construction d'une salle des sports).

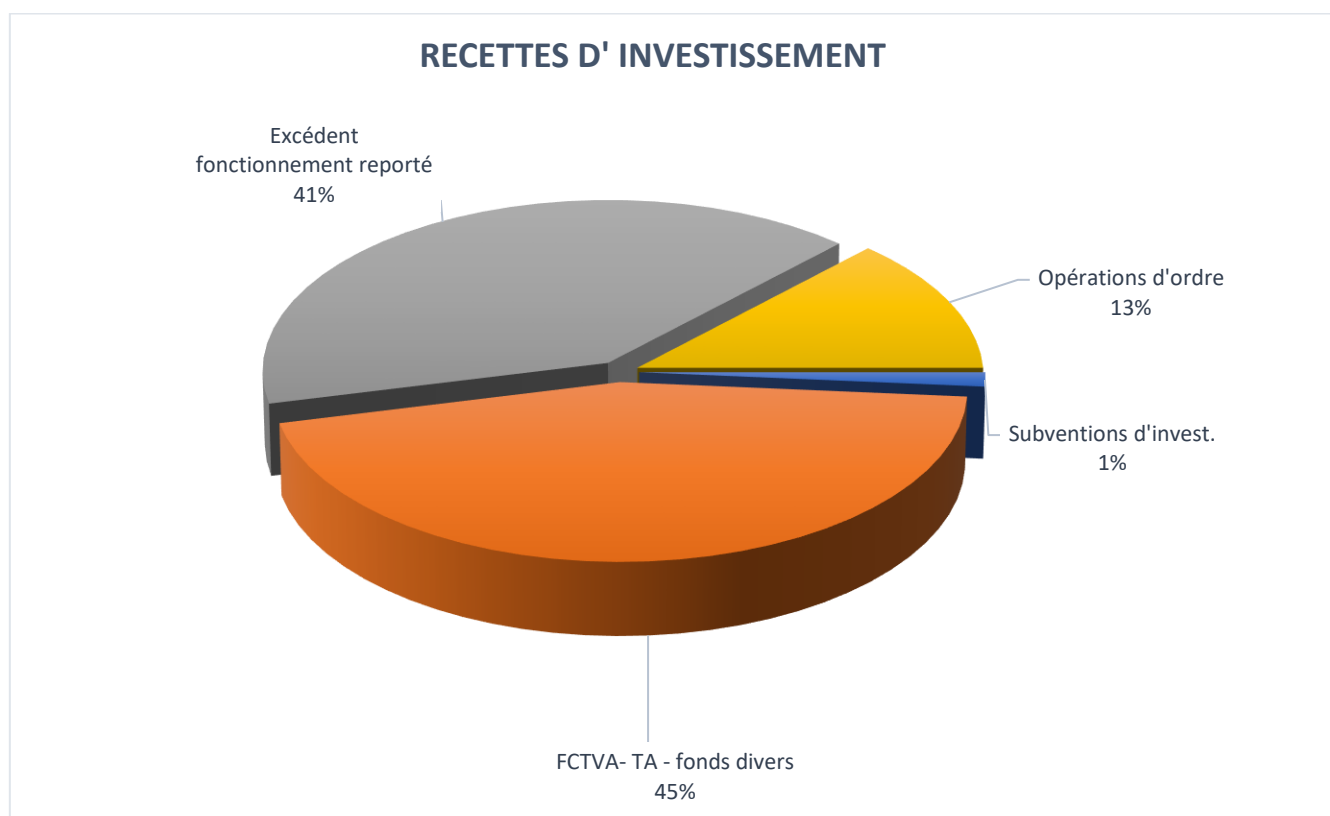
Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Sens	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% 2024 /2023
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	619 613.18	723 207	719 213.64	16.07%
	13 - Subventions d'investissement	281 081.12	113 320	21 457.00	-92.37%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 903.81	91 000	100 998.38	40.46%
	041 - Opérations patrimoniales	2 919.00	105 400	105 322.00	3508.15%
	021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	704 000	0.00	
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	412 931.81	656 273	656 272.82	58.93%
	024 – Produits des cessions d'immobilisations		1000		
	Total Recettes		1 388 448.92	2 394 200	1 603 263.84
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	-209 056.72	-212 000	-211 939.31	1.38%
	20 - Immobilisations incorporelles	-77 129.51	-140 032	-73 920.90	-4.16%
	204 - Subventions d'équipement versées	-38 824.15	-37 529	-27 025.44	-30.39%
	21 - Immobilisations corporelles	-118 162.62	-682 679	-178 627.58	51.17%
	23 - Immobilisations en cours	-263 044.82	-1 197 290	-912 428.69	246.87%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-23 039.28	-19 270	-25 815.90	12.05%
	041 - Opérations patrimoniales	-2 919.00	-105 400	-105 322.00	3508.15%
Total Dépenses		-732 176.10	-2 394 200	-1 535 079.82	109.66%
Total général		656 272.82	0	68 184.02	-89.61%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **1 603 263.84 €** et se répartissent ainsi :



**Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves :
719 213.64 €**

La commune perçoit, sur la base des dépenses d'investissement réalisées l'année précédente, la récupération du FCTVA à hauteur de 16,404 %.

Le montant encaissé en 2024 sur les dépenses d'investissement 2023 a été de **50 621.25 €**.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions et extensions d'habitation (hors lotissement avec PUP) s'élève à **31 056.83 €** en 2024 (-50,06 % par rapport à 2023).

L'affectation du résultat 2023, d'un montant de **637 535.56 €**, a été constatée en excédent capitalisé (200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2023 ont été conservés en section de fonctionnement).

Subventions d'équipement 2024 : 21 457.00 €

Pour l'exercice 2024, les subventions perçues correspondent à :

- | | |
|---|----------|
| • Aide à la restauration des documents d'archives | 286 € |
| • Amendes de police 2023 : | 21 171 € |

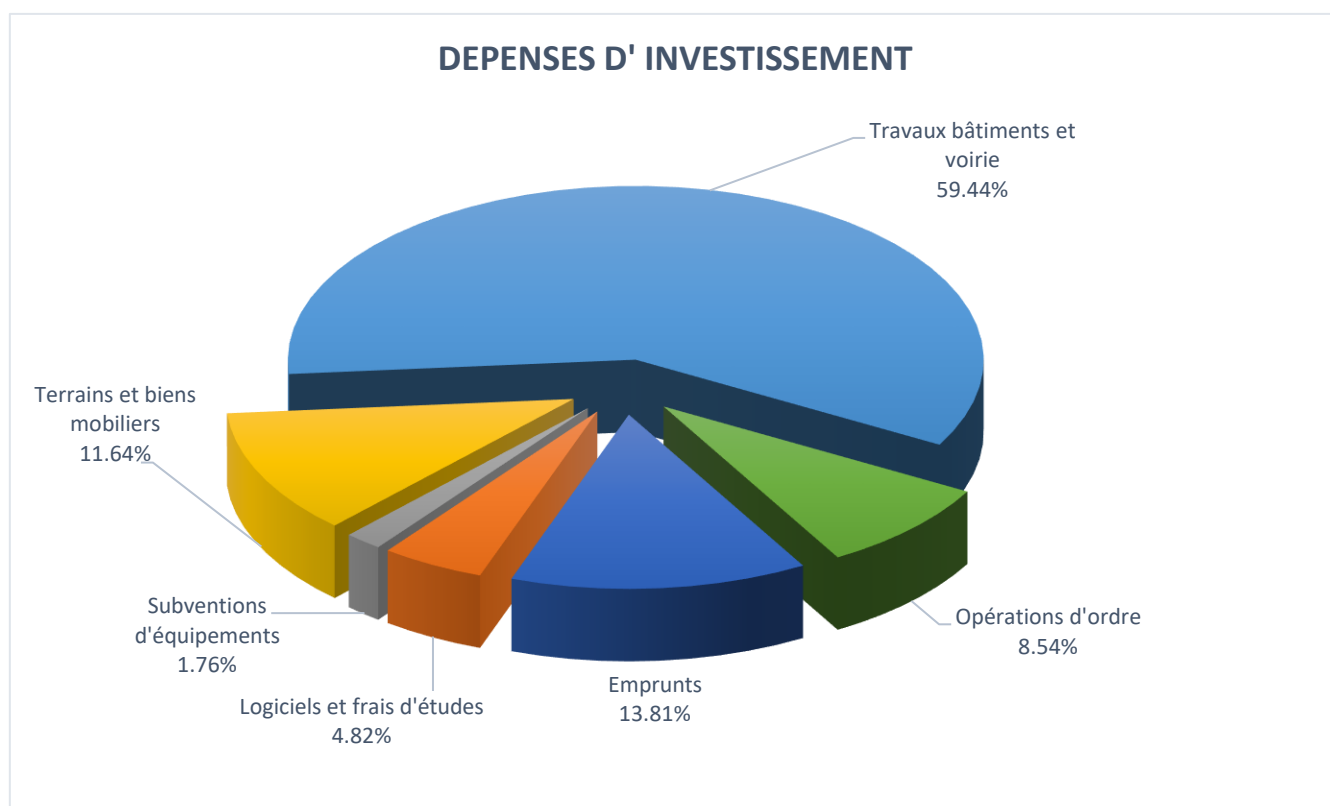
Les recettes d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **100 998,38 €**. Elles concernent les amortissements 2024 et les opérations de cessions.

Les recettes d'ordre concernant les opérations patrimoniales (intégration des frais d'études, amortissements aux subventions d'équipement et avances sur marchés) représentent **105 322 €**.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **1 535 079,82 €** et comprennent :

- les restes à réaliser 2024 (opérations non terminées et opérations pluriannuelles),
- et de nouveaux projets d'investissements.



Dépenses réelles d'investissements (hors remboursement de la dette)

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette), soit **1 192 002,61 €**, concernent notamment :

Des immobilisations incorporelles : 73 920,90 €

Elles concernent

- | | |
|--|-------------|
| ○ La 1 ^{ère} phase du schéma directeur des eaux pluviales | 20 355.18 € |
| ○ Les frais d'études | 45 432.12 € |
| ○ L'acquisition de licences ou droits d'utilisation de logiciels | 6 993.60 € |
| ○ Les autres immobilisations | 1 140.00 € |

Des subventions d'équipements versées : 27 025.44 €

Elles concernent les travaux de rénovation de l'éclairage public ainsi que le remboursement à la CCSL concernant le reversement TA des zones économiques.

De immobilisations corporelles : 178 627.58 €

Elles concernent essentiellement :

- | | |
|---|-------------|
| ○ Les acquisitions de terrains et bornages | 1 551.56 € |
| ○ L'aménagement de terrains | 5 261.87 € |
| ○ L'aménagement de bâtiments publics | 82 332.16 € |
| ○ Des acquisitions diverses de matériels et mobiliers, dont : | 89 481,99 € |
| • 6 035.81 € d'installations de voirie (panneaux de signalisation, plaques de rue...) | |
| • 7 577.43 € de matériels de bureau et de matériels informatiques, | |
| • 19 686.02 € d'équipements et matériels techniques et de sécurité | |
| • 23 802,74 € d'équipements et de mobiliers à l'école, le périscolaire, la mairie, la SPL, le complexe sportif, le restaurant scolaire... | |
| • 32 379.99 € de matériels de transport (camion benne et vélo à assistance électrique) | |

Des travaux dans les bâtiments : 600 888,39 €

Ils concernent essentiellement des travaux pour :

- | | |
|--|--------------|
| ○ L'extension du centre technique municipal et locaux associatif | 539 911.33 € |
| ○ Les études pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire | 42 857.45 € |
| ○ Les études pour la réhabilitation de l'école Astrolabe | 14 969.01 € |
| ○ Les travaux de réhabilitation du local poubelle du restaurant scolaire | 3 150,60 € |

Des aménagements de terrains : 307 677,74 €

Il s'agit notamment de :

- | | |
|--|--------------|
| ○ Les travaux d'aménagement de la rue des vignes | 211 230,32 € |
| ○ Les travaux d'aménagement de la RD 7 (Les Roitelières) | 72 386,40 € |
| ○ Le solde des travaux d'aménagement aux Landais | 8 481,18 € |
| ○ Divers travaux | 15 579,84 € |

Des avances sur marchés : 3 862,56 €

Elles concernent des avances sur les travaux d'aménagement de la RD7 pour un montant de 3 862.56 €.

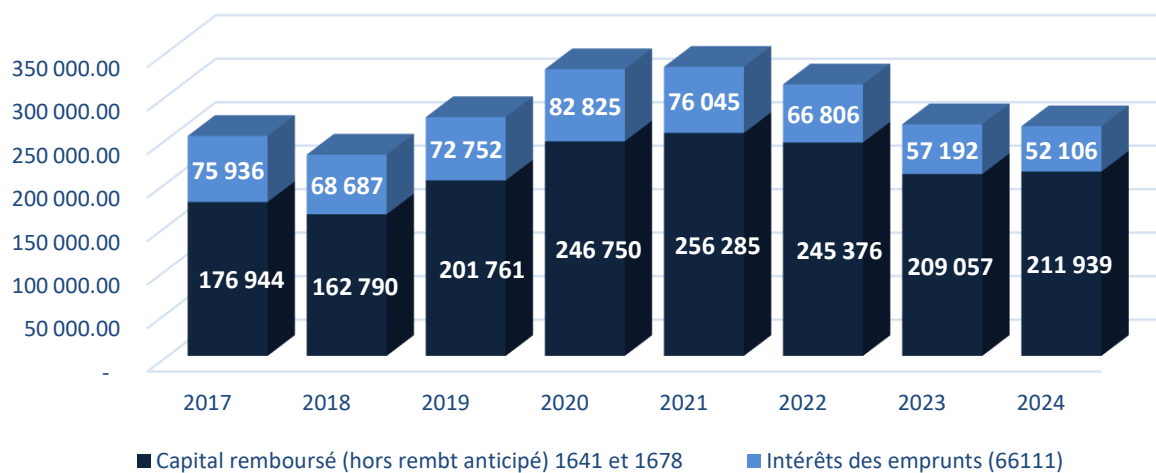
Le remboursement de la dette en capital 2024 : 211 939.31€

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 211 939.31 €.

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2019.

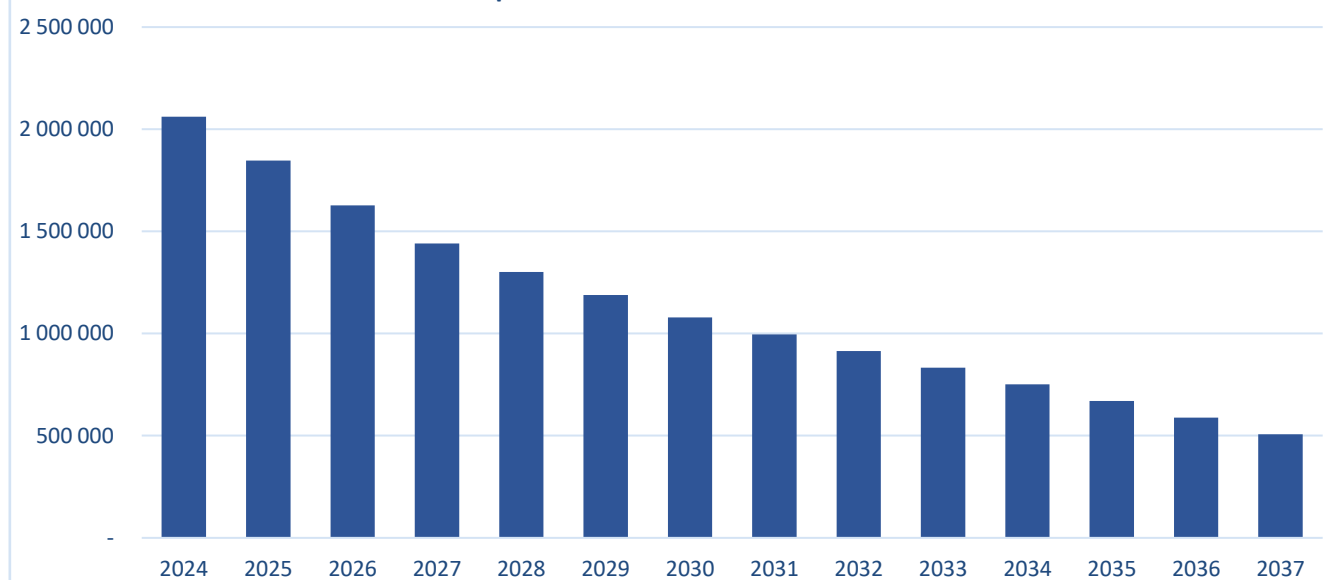
Les emprunts restant à rembourser sont essentiellement des emprunts à taux fixes, seul un emprunt est à taux variable. 7 emprunts sont en cours de remboursement, dont 6 seront remboursés en totalité entre 2026 et 2031.

Part capital et intérêts au 1er janvier



L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante :

Capital restant dû au 31 décembre



Dépenses d'ordre 2024 : 131 137.90 €

Ces dépenses correspondent à :

- des travaux réalisés en régie pour 7 040,64 € (dont création et la pose de cache container au cimetière Ste Anne, installation de la clôture cimetière Ste Anne, pose de faïence dans le local container du complexe sportif)
- l'amortissement des subventions d'équipements pour 9 260,26 €.
- Les opérations de cessions (véhicule Berlingo) pour 9 515 €
- Des avances sur travaux (marché aménagement RD7 et marché extension CTM et locaux associatifs)
- L'intégration des études (lorsque les travaux sont réalisés)

Le solde d'exécution positif reporté

Pour 2024, l'excédent d'investissement 2023 reporté est de **68 184,02 €**.

LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Le résultat comptable de l'exercice 2024 est un excédent de **68 184,02 €**.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 220 632,74 € et en recettes de 123 034 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **29 414,72 €**.